



# Le Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien de la jeunesse et des sports (BAPAAT)

Diplôme d'État homologué au niveau V (CAP, BEP, BEPC...), commun au secteur socioculturel et sportif, le BAPAAT (brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien de la Jeunesse et des Sports) représente le premier niveau de qualification pour l'animation et l'encadrement des activités sportives et socioculturelles.

## ➤ Accès et finalités du diplôme

- Être âgé de 16 ans minimum
- Pas de condition préalable de diplôme, mais bon niveau de pratique personnelle nécessaire.

La préparation à ce diplôme est assurée par des centres de formation agréés par les directions régionales de la Jeunesse et des Sports.

## ➤ Organisation de la formation

Elle se déroule en alternance : centre de formation/lieu d'activité professionnelle. Le volume de la formation comprend 1 500 à 2 000 heures d'enseignements généraux, technologiques et professionnels.

Les formations sont organisées à partir de trois options :

- **Loisirs du jeune et de l'enfant** (auprès des enfants et des jeunes, dans les centres jeunes, les maisons de quartier, les équipements de proximité...).
- **Loisirs tout public** dans les sites et structures d'accueil collectif (auprès d'un public de tous âges dans les villages vacances, les stations thermales, les stations balnéaires, les offices de tourisme, les gîtes ruraux, les bases de loisirs, les parcs d'attractions...).
- **Loisirs de pleine nature** (auprès d'un public de tous âges dans : les parcs naturels et toutes les structures faisant la promotion des loisirs de pleine nature).

D'autre part, les formations proposent au moins un support technique :

- **Les supports sportifs** : escalade, course d'orientation, randonnée pédestre, spéléologie, bicross, vélo tout terrain, randonnée nautique, randonnée équestre, poney, jeux collectifs, roller-skating, tennis de table, tir à l'arc.

- **Les supports socioculturels** : activités musicales, image et son vidéo, et image et son/radio, activités scientifiques, activités plastiques, activités d'expression corporelle, écriture-lecture, patrimoine ethnologique, jeux, activités théâtrales, activités manuelles, découverte de l'environnement...

## ☛ Examen

- Une épreuve de mise en situation professionnelle s'inscrivant dans le projet d'animation du candidat.

- Un entretien avec le jury portant sur le parcours de formation et l'expérience professionnelle du candidat et s'appuyant notamment sur son livret de formation professionnelle.

- 

Un candidat déjà titulaire du BAPAAT peut obtenir la certification d'une ou plusieurs options ou supports techniques.